



## ● Discriminations envers la minorité Rom au Kosovo

Le Kosovo est indépendant depuis le 17 février 2008, et placé sous la supervision de la communauté internationale, avec une présence internationale dans les domaines militaire (KFOR) et civil (Bureau civil international et mission EULEX de l'Union Européenne, intervenant dans les domaines de la police, de la justice et des douanes). De plus, le Kosovo reste placé sous le contrôle des Nations Unies (MINUK). La constitution a été promulguée le 15 juin 2008. Cette promulgation a été aussitôt suivie de celle de 41 textes de loi mettant en œuvre les principales dispositions du texte constitutionnel. La Constitution établit un régime parlementaire, avec des droits dérogatoires pour les minorités. Cependant, en pratique, la situation des minorités et plus particulièrement des Roms est, à ce jour, toujours déplorable.

Cette note répertorie, présente et cite un ensemble de sources récentes faisant référence à la situation des Roms au Kosovo principalement depuis l'indépendance. Selon de nombreuses sources émanant notamment d'organisations internationales et d'institutions européennes, les membres de la communauté Rom sont toujours confrontés à une grande marginalisation et à de graves discriminations particulièrement en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, aux soins, aux aides sociales et à la citoyenneté.

### Sources récentes

#### **Commission européenne, *Kosovo 2008 Progress Report*, 5 novembre 2008**

Le rapport de progrès annuel de la Commission européenne sur le Kosovo dénonce la marginalisation et la discrimination persistante des communautés Rom, Ashkali et Egyptienne au Kosovo, notamment en matière d'accès à l'éducation, l'emploi, l'aide sociale, les soins, le logement ainsi que pour l'accès à la citoyenneté. La Commission européenne se montre beaucoup plus préoccupée par la situation des Roms au Kosovo en 2008 que dans son rapport précédent de 2007.

En matière d'éducation, la Commission indique que le taux de scolarisation des enfants Roms reste très faible, notamment chez les filles. La Commission note qu'aucun progrès n'a été réalisé dans le domaine de l'intégration des Roms au sein du système éducatif. Dans le domaine de l'emploi, la Commission souligne que le taux d'emploi demeure très faible au sein de la communauté Rom. Parmi les demandeurs d'emplois de longue durée, la Commission précise que les personnes les plus touchées sont notamment les membres de la communauté Rom. La Commission ajoute que la majorité des membres de la communauté Rom ne bénéficient pas de l'aide sociale et ont un accès limité aux soins. Selon la Commission, près de 40% des membres de la communauté ne sont pas enregistrés

comme résident du Kosovo, ce qui les empêche d'avoir accès aux services sociaux et administratifs. La Commission estime que les logements informels demeurent un problème et que les conditions de vie des Roms sont toujours très précaires. La Commission mentionne des cas de contamination au plomb dans certains camps de déplacés Roms, en particulier au nord du Kosovo pour lesquels les autorités compétentes n'ont pas pris les mesures suffisantes pour que les personnes concernées soient traitées et relogées. La Commission signale que les conditions actuelles d'obtention de la citoyenneté sont difficiles à remplir pour les membres de la communauté Rom. La Commission estime en outre que la sécurité demeure un sujet de préoccupation et que des incidents continuent d'être rapportés.

Extraits du rapport :

*"(...) Minority rights, cultural rights and the protection of minorities (p 25)*

*"(...) Members of the Roma, Ashkali and Egyptian communities remain marginalized. The strategy to improve the education of children in September 2007 is not influencing school attendance by Roma, Ashkali and Egyptian children, which remains very low, especially for girls. The level of employment of these communities is still much lower than the average. The majority does not benefit from social welfare and has only limited access to health care. Up to 40% of the estimated 34,000-strong community are not registered as residents of Kosovo, which prevents them from benefiting from administrative and social services. The strategy and action plan for their integration have not been adopted yet. Informal settlements remain a problem and living conditions are extremely precarious. Inhabitants of some camps for Roma IDPs suffer significant lead contamination, in particular in northern Kosovo where the relevant authorities failed to provide treatment and relocate the endangered population. Security remains a concern and incidents continue to go unreported. The conditions set to receive Kosovo citizenship are difficult to meet for members of the Roma, Ashkali and Egyptian communities. Overall, the situation of Roma, Ashkali and Egyptians in Kosovo remains worrying and requires the full attention of the Kosovo authorities".*

*"(...) 4.1.8. Employment and social policies (p 38)*

*"(...) Among the long-term unemployed, the most disadvantaged groups are women, Roma, Ashkali, Egyptians and persons with disabilities".*

*"(...) 4.1.9. Education and research (p 41)*

*"(...) In addition, parallel and ethnic-based structures using different curricula and textbooks are a source of segregation. There has been no progress as regards the inclusion of the Roma, Ashkali and Egyptian communities into the mainstream education system. The relevant legislation and strategy are poorly implemented and teachers with minority language skills are in short supply."*

**OSAR, Requérants d'asile Roms du Kosovo - Position de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, 10 octobre 2008**

La dernière prise de position de l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés) fait état de risques de persécutions et discriminations en cas de retour au Kosovo pour les minorités Roms, Ashkali et Egyptiens. L'organisation estime qu'aucun retour forcé au Kosovo ou en Serbie ne devrait être réalisé pour des membres de ces minorités.

L'OSAR dénonce, comme la Commission européenne, les discriminations persistantes à l'encontre de ces communautés, dans le domaine de l'emploi, l'éducation, le logement ainsi que l'accès aux soins et aux aides sociales. L'OSAR estime que la Déclaration d'indépendance du Kosovo n'a pas apporté d'amélioration pour ces minorités et de manière générale pour les minorités ethniques.

Extraits du rapport :

*« De cas en cas, les membres des minorités ethniques des Roms, Ashkali et « Egyptiens » continuent à être exposés à des persécutions pertinentes an matière d'asile si le soupçon d'avoir collaboré avec l'ancienne administration serbe pèse sur eux ou s'ils sont soupçonnés d'avoir pris part à des pillages. Les autorités locales et internationales demeurent largement incapables d'assurer leur protection. Les personnes concernées ne disposent pas d'une alternative de fuite interne raisonnablement exigible au Kosovo même ou en Serbie.*

*(...) les craintes persistent à l'égard de la sécurité des Roms et de la détermination de les protéger de la part des nouvelles institutions de l'Etat kosovar. Les membres des communautés Roms sont contraints de vivre dans des conditions extrêmement difficiles qui ne sont pas compatibles avec le respect de la dignité humaine. Les personnes concernées ne disposent d'aucune faculté de refuge interne sûre et raisonnablement exigible en Serbie ou au Kosovo même.*

*(...) L'OSAR est favorable au soutien des retours volontaires. En revanche, des retours sous la contrainte de membres des minorités Roms ne devraient actuellement pas entrer en considération car leur situation ne s'est pas encore stabilisée. Dans les circonstances actuelles, des retours sous la contrainte ne revêtent pas de caractère durable et conduisent dans la plupart des cas à une existence faite à nouveau marquée par la fuite.*

*(...) Aucune amélioration n'a été enregistrée au cours des années passées à l'égard des conditions de vie extrêmement difficiles des Roms et des discriminations dont ils sont victimes dans l'accès à l'éducation scolaire, à une assistance sociale et à des soins médi- caux, à des logements et à des emplois. En outre, dans l'ensemble, la situation du Kosovo demeure instable sur le plan de la sécurité, en particulier pour ce qui est des minorités. Les communautés Roms sont plus touchées par la pauvreté que les autres minorités ethniques. Leur taux de chômage avoisine les 98 %.*

*(...) La problématique de l'hébergement demeure irrésolue pour les communautés Roms. La plupart de leurs habitations qui avaient été détruites pendant la guerre n'ont pas été reconstruites. On estime que seules 200 maisons de Roms ont été rebâties, ce qui, en comparaison du nombre de Roms chassés de chez eux, représente une très faible proportion. Une partie des Roms qui ont été chassés de leurs foyers en 1999 continue de s'entasser dans des camps, dans des conditions irrespectueuses de la dignité humaine. Cela vaut en particulier pour les camps pollués par le plomb dans les environs de Mitrovica, où vit une partie de la population Rom de la Mahala qui avait fui dans le Nord de Mitrovica. La pollution au plomb dans les camps a été attestée pour la première fois en l'an 2000, mais la MINUK a attendu 2005 pour organiser l'évacuation des occupants du camp de Zitkovac et Kablare vers*

celui d'Osterode. Des prises de sang ont cependant révélé que l'intoxication au plomb est élevée également dans le camp d'Osterode, surtout parmi les enfants.

Dans la mesure où les maisons ayant appartenu à des Roms n'ont pas été détruites ou ne sont pas devenues inhabitables, elles sont souvent occupées par d'autres familles. De la sorte, les membres des communautés Roms sont particulièrement dépendants du bon vouloir de ces nouveaux occupants s'ils entendent retourner dans leur ancienne demeure. La faculté de se réfugier dans une autre partie du Kosovo leur fait en outre souvent défaut car ce groupe de personnes n'est en général pas accepté comme locataires du parc immobilier ordinaire.

Les membres des communautés Roms retournés au Kosovo ont jusqu'ici largement été abandonnés à eux-mêmes, respectivement réduits à quérir le soutien de leur parenté. Pour leur part, les municipalités ne sont en général pas en mesure d'offrir un « hébergement public » ou de prêter leur soutien à la recherche d'emplois ou à toute autre réintégration sociale. On ne saurait partir de l'idée que l'ensemble des personnes nécessiteuses tire parti de prestations d'aide sociale au Kosovo car les critères sont très stricts. Environ 42'000 familles tirent parti de prestations d'aide sociale, mais de nombreuses autres personnes en auraient besoin. Le ministère kosovar pour les communes et les retours est connu pour son peu d'efficacité et ses capacités limitées. Ainsi, par le passé, il s'est à maints égards révélé dépassé à par l'accueil et l'hébergement des personnes retournées volontairement au Kosovo. Et les communes elles-mêmes se montrent souvent peu coopératives. Cette situation difficile est marquée par le manque de ressources financières, un accès restreint aux services publics et une coopération lacunaire entre les différents acteurs compétents pour les questions ayant trait aux retours.

La situation des personnes refoulées sous la contrainte est encore plus mauvaise que celle des personnes rentrées volontairement, cela en raison du peu de moyens financiers à disposition dans les municipalités et du manque de clarté de la répartition des compétences.

La récente déclaration d'indépendance de l'ancienne province serbe du Kosovo n'a pas apporté d'amélioration pour les minorités ethniques. Le partage des compétences entre acteurs kosovars et agences internationales en charge de la question des minorités est aujourd'hui plus confus que jamais.

Les personnes chassées du Kosovo, qu'il s'agisse de membres de la communauté serbe, slave musulmane et catholique ou encore Rom, se trouvent confrontées à de grosses difficultés en Serbie. (...) Pour les membres des communautés Roms du Kosovo, mais aussi pour ceux d'autres minorités du Kosovo, on ne peut parler d'une possibilité de refuge raisonnablement exigible en Serbie.»

#### **United Kingdom Home Office, *Operational Guidance Note: Kosovo*, Juillet 2008**

Cette note émanant du Ministère de l'Intérieur des Royaume Uni regroupe des informations détaillées sur la situation politique et des droits de l'Homme au Kosovo en 2008. Une attention particulière est notamment portée aux Roms, aux Ashkali, et aux Egyptiens. Le rapport souligne que la discrimination et les mauvais traitements à l'encontre des minorités ethniques existent toujours particulièrement à l'encontre des Roms, Ashkalis et Egyptiens. Le rapport indique que la situation sécuritaire des

communautés Rom, Ashkali et Egyptienne varie selon les perceptions de la population majoritaire, la localité et les questions de langues. Le rapport précise qu'en 2007, des préoccupations sécuritaires ont restreint la liberté de circulation de certaines minorités ethniques. Le rapport ajoute que les personnes appartenant à une minorité ethnique qui ne parlent que serbe ou rom courent plus de risques que ceux qui parlent albanais.

**Le Courrier des Balkans, Roms du Kosovo : des sans-papiers sans solutions, 20 mai 2008**

Cet article mis en ligne sur le site du Courrier des Balkans (repris dans son intégralité ci-dessous) fait état des problèmes auxquels sont confrontées les communautés Roms, Ashkali et Egyptienne en matière d'inscription aux registres d'Etat civil. L'article évoque une « absence de nationalité » qui engendre des problèmes parfois dramatiques pour ces minorités, et en particulier pour les plus jeunes.

Article repris dans son intégralité :

*« Au Kosovo, de nombreux membres des communautés rrom, ashkali et égyptienne ne peuvent même pas bénéficier de la maigre aide sociale du Kosovo parce qu'ils ne sont pas inscrits sur les registres d'état-civil. Même si les ONG essaient de faciliter les démarches administratives, cette « absence de nationalité » engendre des problèmes parfois dramatiques pour ces minorités, et en particulier pour les plus jeunes.*

*Malgré ses 8 ans, Robert n'est toujours qu'en première année scolaire. Lors de son inscription à l'école, on ne lui a d'ailleurs même pas demandé son acte de naissance. De toute façon il n'en avait pas. Robert grandit aujourd'hui avec une date de naissance improvisée. C'est un "expatrié" rrom de la région de Ferizaj/Urosevac. Depuis la fin de la guerre au Kosovo, sa famille a été constamment obligée de se déplacer pour s'assurer un refuge. "La raison majeure pour laquelle je ne l'ai pas inscrit est qu'il est né dans un camp de réfugié", explique sa mère, Lebibe, qui souffre d'une maladie de même que son mari.*

*Dernièrement, l'ONG pour les droits de l'homme CRPK est en train de mettre en œuvre un projet pour aider le recensement de la communauté RAE (rrom, ashkali et égyptien) au Kosovo. Mais les problèmes s'avèrent plus que difficiles parce qu'une partie de cette communauté a été souvent contrainte de changer de domicile. La problématique s'aggrave encore plus à chaque nouveau-né ou décès. De plus, tout ceci a un impact important social pour les Rroms du Kosovo, car ils ne peuvent pas bénéficier de l'aide sociale kosovar à cause de l'inexistence de nationalité.*

*Petrit Prekazi, membre du CRPK explique que son organisation en collaboration avec le HCR travaille dans le domaine de l'aide juridique pour le recensement de la population RAE dans les registres civils des actes de naissance pour éviter ainsi au moins les problèmes qui se présentent en raison d'absence de nationalité. "Jusqu'à maintenant environ 4.000 personnes se sont inscrites", explique Prekazi. Selon lui, l'autre problème est que les administrations municipales souvent ne respectent pas leurs recommandations et leurs accords réciproques pour inscrire gratuitement les*

citoyens roms. "Il semble que les employés n'étaient même pas au courant du projet. Dans six municipalités les citoyens rom, ashkali et égyptiens ont été libérés de la taxe administrative". Sejdi Sejdiu, seul officier civil à Zaskok explique que l'obligation d'être inscrit pour recevoir une aide sociale aide le processus d'inscription. "S'il n'y avait pas l'aide sociale, j'ai bien peur que nous n'aurions pas eu un tel engouement pour s'inscrire".

Avdyl Kopili, un des chefs du village rom de Dubrava explique qu'il existe encore des problèmes malgré le progrès réalisé à travers le projet en cours. "Maintenant les procédures d'inscription à la commune vont plus vite", dit-il. Mais Avdije Krasniqi dit avoir toujours de sérieux problèmes pour inscrire ces deux enfants de 3 et 5 ans. Le problème principal en fait serait pour les enfants qui sont nés dans les camps de réfugiés rom en Serbie et au Kosovo. Ceux-ci ne sont inscrits nulle part, comme c'est le cas avec les enfants d' Ylfete Buzolli. "Je n'arrive pas à les inscrire parce que j'ai beaucoup de problèmes avec les documents de l'administration serbe. Mon fils qui va bientôt commencer sa scolarité n'a aucun document", dit Ylfete en ajoutant qu'elle ne se rappelle même pas des dates exactes de naissance de ces enfants. "Ça fait cinq jours que nous n'avons rien à manger. C'est ça mon soucis et non pas nos dates de naissance".

La situation n'est pas meilleure ni pour les Roms venus des pays voisins. Les enfants du "quartier des tentes en plastique" - le ghetto des roms venus d'Albanie à Peja/Pec – sont "inexistants" officiellement. Hysni, un Rrom venu d'Elbasan en Albanie est devenu de nouveau papa dès son arrivée au Kosovo. "Je ne l'ai pas inscrit car je ne sais pas combien de temps je vais pouvoir rester ici", lance-t-il. Hysni explique qu'un de ses proches a eu beaucoup de problèmes même pour enterrer son enfant. "Il a été tout d'abord contraint d'exhumer son enfant de sa tombe car il n'avait pas payé la taxe administrative de 250 euros avant qu'on l'en libère peu après". Dans le camp rom de Plemetin, plus de 20 familles ne sont toujours pas inscrites. "Ils ne peuvent pas bénéficier des 40 euros d'aide sociale. Cette problématique peut sembler symbolique pour quelqu'un, mais je vous assure qu'ici on a eu des enfants qui sont morts de faim", affirme Miliam Berisha, un des responsables du camp.

Le processus du recensement civil de la population RAE va continuer jusqu'en 2009. Le plus difficile sera certainement l'inscription des familles qui ne sont pas inscrites pendant plusieurs générations. "Ce processus sera problématique en raison des différentes situations qui ne peuvent être réglées avec la législation existante. Il faudra créer des nouvelles commissions et des autres procédures nécessaires", conclut Petrit Prekazi ».

#### **OSCE, OSCE Mission in Kosovo marks International Roma Day, urges full integration of minorities, 8 avril 2008**

Ce communiqué de presse de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en date du 8 avril 2008 appelle, à l'occasion de la journée internationale des Roms, à la pleine intégration des communautés Roms, Ashkali et Egyptiennes au Kosovo et indique que ces communautés sont toujours confrontées à la marginalisation et à la discrimination. L'OSCE insiste sur les graves lacunes qui persistent en matière d'enregistrement civil de ces communautés et de délivrance de

pièces d'Etat civil. L'OSCE précise qu'en l'absence de possession de pièces d'Etat civil, ces communautés se retrouvent dans l'impossibilité d'avoir accès aux droits les plus fondamentaux. Selon l'OSCE, des dizaines de milliers de Roms, Ashkali et Egyptiens sont toujours déplacés à l'intérieur de la région ou ont des titres de séjour temporaires en Europe de l'Ouest.

Extrait du communiqué:

*“The Kosovo Roma, Ashkali and Egyptian communities continue to face marginalisation and discrimination in the region. The OSCE Mission is committed to support these communities in solving the remaining challenges: access to basic human rights and services, integration and effective participation in political life,” said Ambassador Tim Guldemann, the Head of the OSCE Mission in Kosovo. The OSCE Mission is helping the Kosovo authorities draft a Strategy for the Integration of Kosovo Roma, Ashkali and Egyptians which would focus on key issues such as education, employment, return, housing, anti-discrimination and political participation. The Mission also continues to monitor the compliance of Kosovo institutions with human rights standards and minority rights, particularly in respect of the most vulnerable minority communities.*

*Lack of civil registration and documentation is widespread among the Kosovo Roma, Ashkali and Egyptian communities. This impedes their access to basic human rights. The lack of document registration has a particularly negative effect on the displaced as it hinders their return and the property restitution process.*

*Tens of thousands of Roma, Ashkali and Egyptians are still displaced within the region or have temporary residence status in Western Europe.”*

**Council of Europe: European Commission Against Racism and Intolerance (ECRI), Report on Serbia, Adopted on 14 December 2007, Avril 2008**

Ce rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) qui dépend du Conseil de l'Europe, paru en avril 2008, a été finalisé en décembre 2007. Il aborde donc la situation au Kosovo avant l'indépendance. Il traite notamment de la situation des Roms déplacés à l'intérieur de la Serbie y compris du Kosovo. Le rapport évoque la situation difficile des Roms déplacés du fait notamment de leur absence de documents d'identité, ce qui les empêche d'avoir accès à un logement décent, à l'emploi et à l'éducation. La Commission ajoute que les Roms sont en outre victimes de préjudices et de discriminations, ce qui aggrave leur précarité.

Extraits du rapport (p. 17):

*“Situation of Roma, Ashkalis and Egyptians displaced inside the country*

*There are also approximately 98,500 refugees in Serbia due to the conflicts which occurred in the former Yugoslavia. The Serbian authorities have informed ECRI that there are approximately 207,000 internally displaced persons in Serbia who come from Kosovo. According to the authorities, 75% of internally displaced persons are Serbs, the rest being made up of 31 different ethnic or national groups, including 11% of Roma, Ashkalis and Egyptians, i.e. 23 000 people. The authorities have explained that steps were taken to help displaced persons in 2006, with the aid of the UNHCR and the European Union. A block of 16 flats was built, and three flats were allocated to Roma, Ashkalis and Egyptians. These groups are in a particularly difficult situation, largely because they lack identity papers. This prevents them from finding decent*

*housing, employment and schooling for their children. Furthermore, owing to their lack of identity papers, it is difficult to establish exactly how many of them there are. On this point, the UNHCR and various NGOs have set up mobile teams to enable Roma, Ashkalis and Egyptians to obtain these papers. Roma, Ashkalis and Egyptians are also subjected to prejudice and discrimination, which aggravates the precariousness of their situation. ECRI regrets that the authorities appear to have taken few measures specifically designed for this population group. The authorities have indicated that the Roma National Strategy Secretariat within the Office for Human and Minority Rights is currently updating the draft Strategy for the Integration and Empowerment of Roma as well as its Action Plans which should be adopted in March 2008. The draft Action Plan on internally displaced Roma, Ashkalis and Egyptians has established, amongst other goals, assistance in obtaining the necessary documentation, access to accommodation, employment and education. However, ECRI has no information on the modalities for the implementation of this plan, notably in terms of budget and deadlines.”*

**Human Rights Watch, *A Human Rights Agenda for a New Kosovo*, Février 2008**

Human Rights Watch dresse, dans cet agenda pour un « nouveau Kosovo », une liste des questions dont le Kosovo doit s'emparer, notamment : améliorer les conditions de vie des Roms, Ashkali et Egyptiens. Avant d'aborder chaque recommandation, l'organisation revient sur la situation en question en février 2008. Selon HRW, la situation des communautés rom, ashkali et égyptienne est particulièrement préoccupante. Impuissantes sur le plan politique et exclues des affaires économiques, elles sont victimes de discriminations et de persécutions. HRW précise que les communautés ashkali et égyptienne sont affectées de façon disproportionnée par les retours forcés depuis l'Europe de l'ouest.

**Sources moins récentes** (avant l'indépendance)

**US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices - 2007, Serbia (includes Kosovo)*, Mars 2008**

Le Département d'Etat américain, dans son rapport annuel sur les pratiques des droits de l'Homme, examine, de manière très détaillée, l'application des différents droits de l'Homme en Serbie en 2007 et aborde tous les motifs de persécutions énumérés dans la définition du statut de réfugié au sein de plusieurs sections. Le Département d'Etat américain fait notamment état de discriminations persistantes, aussi bien de la part des autorités que de la population, à l'encontre des communautés serbes, rom, ashkali et égyptiennes, en matière d'accès à l'emploi et aux services sociaux, d'usage de la langue, de liberté de circulation, de droit au retour et des autres droits fondamentaux. Il précise que les membres des communautés bosniaques et gorani se sont également plaints de discriminations. Même s'il relève que le nombre d'actes de violences et autres crimes perpétrés à l'encontre des minorités et de leur propriété ont diminué, il estime que ces actes demeurent un problème.

***Amnesty International, Kosovo (Serbie). Non au retour forcé des minorités au Kosovo, Mai 2007***

Amnesty International fait référence dans ce rapport notamment à l'ONG Civil Rights Programme-Kosovo (CRP-K, Programme pour les droits civils au Kosovo) partenaire du HCR chargée de mettre en œuvre le programme qui, en janvier 2007, annonçait, dans son rapport annuel, que «les minorités, qui vivent dans des zones isolées, continuent à souffrir d'une restriction de leur liberté de circulation et n'ont par conséquent pas accès aux institutions administratives – notamment aux tribunaux, aux assemblées municipales, aux services sociaux et de santé, et aux entreprises – auprès desquels ils tentent d'obtenir des documents. Aussi le besoin d'une assistance juridique subsiste-t-il, le CRP-K jouant un rôle crucial dans l'octroi d'une assistance juridique gratuite et de conseils aux groupes les plus vulnérables de la société». Elle soulignait en particulier que «les communautés RAE (Rom, Ashkali et égyptienne) restent les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés... Le fait qu'ils ne disposent pas de documents personnels, tels que des certificats de naissance, des cartes d'identité ou de résidence, ajoute encore à l'exclusion des RAE de la société. L'impossibilité de déclarer un enfant à sa naissance empêche son inscription ultérieure à l'école et sa prise en charge par le système de protection sociale. Le fait de ne pas disposer de documents personnels a des retombées sur l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale, à l'emploi et à la participation aux élections. »

Amnesty International soutient la position du HCR relative aux groupes de personnes du Kosovo qui ont un besoin permanent de protection internationale, mais reste préoccupée par les besoins de protection de membres des communautés ashkali et égyptienne. En l'absence d'autres directives du HCR [cf. position HCR 2006 citée ci-dessous], Amnesty international considère que, tant que le statut n'est pas signé et que les stipulations de l'article 4 du Règlement du Statut ne sont pas mises en œuvre, les gouvernements doivent continuer à respecter la position de 2006 du HCR et la position actuelle de la MINUK, et doivent veiller à ce qu'aucun Ashkali ou Égyptien ne soit forcé de retourner au Kosovo sans qu'ait été préalablement menée une enquête individuelle permettant de s'assurer que toute personne ayant besoin d'une protection internationale la reçoit. Lorsqu'il est établi que ce n'est pas le cas, les personnes concernées doivent pouvoir opérer un retour volontaire sûr et durable, fondé sur une évaluation individuelle, y compris un examen individuel tel qu'il est établi par l'ORCM de la MINUK.

***UNHCR, Kosovo : Nouvelle prise de position sur la protection et le rapatriement, Juin 2006***

La plus récente prise de position du HCR sur la protection et le rapatriement au Kosovo qui date de 2006 indique que les membres des deux communautés rom spécifiques au Kosovo – les Ashkalis et les Égyptiens – ne sont plus considérés comme courant particulièrement des risques, principalement du fait de développements positifs de l'environnement interethnique. Aussi les demandes d'asile en provenance de ces communautés ethniques devraient-elles être examinées au cas par cas sur la base de l'art. 1 A(2) de la Convention de 1951 et du protocole de 1967. L'UNHCR demeure inquiet quant à la situation des Serbes du Kosovo, des Roms et des Albanais qui se trouvent en minorité. L'environnement sécuritaire fragile

et les importantes restrictions auxquelles ces personnes doivent faire face selon les droits humains fondamentaux montrent qu'ils devraient être encore considérés comme courant un risque de persécution et continuer à bénéficier de la protection internationale des pays d'asile. Le retour de ces minorités devrait être strictement volontaire, basé sur des décisions personnelles pleinement informées. L'UNHCR est également opposé au retour forcé vers d'autres parties de la Serbie.

L'UNHCR précise que les Serbes et les Roms doivent encore surmonter de nombreux obstacles pour accéder aux services essentiels de santé, d'éducation, de justice et d'administration publique. La discrimination ainsi qu'une faible représentation des minorités dans les structures administratives découragent souvent les minorités à faire usage de leurs droits. Quant aux questions de logement, de terre et de propriété, le taux actuel de reprise de possession des propriétés illégalement occupées demeure faible. Il n'y a toujours pas de mécanisme de restitution de propriété et de compensation.